

**Syndicat Mixte composé par :**

La Communauté de Communes du Pays de Nemours : AMPONVILLE, BAGNEAUX-SUR-LOING, BOULANCOURT, BURCY, BUTHIERS, CHATENOY, CHEVRAINVILLIERS, DARVAULT, FAY-LES-NEMOURS, FROMONT, GARENTREVILLE, GREZ-SUR-LOING, GUERCHEVILLE, LARCHANT, MONTCOURT-FROMONVILLE, NANTEAU-SUR-ESSONNE, NEMOURS, ORMESSON, RUMONT, SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS, VILLIERS-SOUS-GREZ.

La Communauté de Communes Gâtinais-Val-de-Loing : ARVILLE, AUFFERVILLE, BEAUMONT-DU-GATINAIS, BOUGLIGNY, BRANSLES, CHAINTREUX, CHATEAU-LANDON, CHENOU, EGREVILLE, GIRONVILLE, ICHY, LORREZ-LE-BOCAGE, LA MADELEINE-SUR-LOING, MAISONCELLES-EN-GATINAIS, MONDREVILLE, OBSONVILLE, POLIGNY, SOUPPES-SUR-LOING, VAUX-SUR-LUNAIN, VILLEBEON.

Compte-rendu du Comité syndical du 25 janvier 2018

Le Syndicat Mixte d'Études et de Programmation NEMOURS-GATINAIS, légalement convoqué le dix janvier deux mille dix-huit, s'est réuni le vingt-cinq janvier deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente, en séance ordinaire, à l'espace culturel Victor Prudhomme à SOUPPES SUR LOING, sous la présidence de Monsieur Pierre BABUT.

Nombre de membres en exercice : 82
Présents (dont suppléants) : 51 (4)
Pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 53

Secrétaire : Jean-Yves POUJADE

Etaient présents, les titulaires :**Communauté de communes du Pays de Nemours :**

- AMPONVILLE : M. GIBIER Christian, Mme DESCHAMPS Michèle
- BOULANCOURT : Mme DELOZANNE Arminda
- BURCY : M. DUMONCEAUX Joël, Mme SUREAU Anne-Marie
- BUTHIERS : M. CHAMOREAU Christophe
- CHATENOY : M. CELADON Denis
- DARVAULT : M. GRAVIER Denis
- FAY-LES-NEMOURS : Mme LINOIS-DEBUT Peggy
- FROMONT : M. COURTOIS Pascal
- GREZ-SUR-LOING : M. LUCAN Jean, M. BOURLOT Jean-Pierre
- GUERCHEVILLE : M. DOUINE Jean-Luc, portant pouvoir de M. AUGÉ Gilles
- LARCHANT : Mme BANCAREL Jacqueline, Mme MAS Françoise
- MONTCOURT-FROMONVILLE : M. Jean-Marc PANNETIER
- NEMOURS : M. ROUX Philippe, M. JOUÉ Gérard
- ORMESSON : M. NEHOULT Jean-Pierre
- RUMONT : Mme TRAVERS-SIMON Marie-José
- SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS : M. ROUSSEAU Daniel
- VILLIEZ-SOUS-GREZ : M. LECHEVALLIER Yves

Communauté de communes Gâtinais Val de Loing :

- ARVILLE : Mme THIBAUT Anne, M. BOISGARD Jérôme
- AUFFERVILLE : M. GARNIER Patrice, M. VALLERY Thierry
- BEAUMONT-DU-GATINAIS : M. MONCEL Hugues
- BOUGLIGNY : Mme KUNTZ Reine
- BRANSLES : Mme MARLIN Maryse, Mme RAFFIN Christiane
- CHAINTREUX : M. BOYER Christophe
- CHATEAU-LANDON : Mme PINGUET Pascale, portant pouvoir de Mme GUIGNON Florence
- CHENOU : Mme LEBLANC Annick
- EGREVILLE : M. HERAULT Jean-Pierre, Mme NOURRY Annick
- GIRONVILLE : M. COMBE Vincent
- ICHY : M. PETIT Bernard
- LORREZ-LE-BOCAGE : M. BOYER Yves
- LA MADELEINE-SUR-LOING : M. ROQUES Gilles, M. CHUPEAU Olivier
- MAISONCELLES-EN-GATINAIS : M. BILLARD Daniel
- MONDREVILLE : M. FLON Éric
- POLIGNY : Mme GUERPILLON Evelyne, M. DECORNOY Thierry
- SOUPPES-SUR-LOING : M. BABUT Pierre, M. POUJADE Jean-Yves
- VILLEBEON : M. PLE Francis

Etaient excusés et suppléés :

Communauté de communes du Pays de Nemours :

- FROMONT : M. DEVIC Jean-Michel, suppléé par Mme BAGREAUX Yvelise
- MONTCOURT-FROMONVILLE : M. BERTHELOT Éric suppléé par M. PERNIER Dominique
- SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS : M. RODIER Bernard suppléé par M. TURPIN Jean

Communauté de communes Gâtinais Val de Loing :

- GIRONVILLE : Mme ARCENS Chantal suppléé par M. HOUY Gérard

Ordre du Jour :

1. Adoption du compte-rendu du comité syndical du 18 décembre 2017
2. Avis favorable sur le projet de PLU de Faÿ-lès-Nemours (avant le 07/02/2018)
3. Débat d'Orientations Budgétaires 2018
4. Informations diverses

Monsieur Jean-Yves POUJADE est désigné secrétaire de séance

1. Adoption du compte rendu de la séance du comité syndical du 18 décembre 2017

Le comité syndical a adopté, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2017.

2. Avis favorable sur le projet de PLU de Faÿ-lès-Nemours

Pour le projet de PLU de Faÿ-lès-Nemours arrêté le 16 octobre 2017, reçu le 7 novembre 2017, il est proposé au comité syndical d'adopter un avis favorable avec les réserves suivantes :

Avis favorable avec les observations suivantes :

- Le comité syndical souligne l'engagement de la commune à respecter les objectifs et les orientations du SCOT, et notamment :
 - o L'analyse détaillée des enjeux agricoles de la commune, qui se traduit dans le document par une préservation générale des espaces agricoles productifs, une pérennité des sièges d'exploitation et un cadrage de leur développement éventuel (implantation de nouveaux bâtiments, adaptation du bâti existant à la diversification des activités) ;
 - o L'analyse fine des capacités de densification des tissus bâtis et la précision de la délimitation des parties actuellement urbanisées en complément des données du Mode d'Occupation des Sols 2012, tenant compte des contraintes (assainissement, eaux pluviales) et des volumes bâtis traditionnels du village ;
 - o La protection générale des espaces naturels et des continuités écologiques, l'identification et la préservation du patrimoine vernaculaire, supports d'un cadre de vie de qualité vecteur de développement touristique ;
 - o Le traitement différencié des transitions entre les espaces bâtis d'une part et les espaces agricoles et naturels d'autre part, avec la délimitation d'espaces N ouverts, dont notamment le sous-secteur de jardins Nj ;
- Le comité syndical souhaite que soient précisés les éléments suivants du rapport de présentation :

- Mettre en cohérence l'analyse de la consommation foncière prévisible 2015-2030 (p.111 et suivantes) et la justification de la densification des espaces bâtis p.121 avec la délimitation précise des parties actuellement urbanisées (p.115 et suivantes) ;
- Ajouter à la suite de la p.122 une carte figurant simultanément les parties actuellement urbanisées, les massifs boisés forestiers de plus de 100 ha et l'emprise des bandes de protection des lisières de ces massifs localisées en dehors des sites urbains constitués ;
- Apporter p. 129 les explications relatives au sous-secteur "Un" ;
- Compléter la présentation des contraintes de sols pour l'assainissement non collectif p.63 par un état des lieux synthétique des installations existantes ;
- Le comité syndical demande de préciser dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation :
 - L'Orientation d'Aménagement et de Programmation du parc de Fay, en y précisant la typologie des 20 logements prévus au rapport de présentation et en prévoyant un minimum de 10% de logements sociaux ;
 - L'Orientation d'Aménagement et de Programmation de la coulée aux chevaux : cadrer plus précisément le projet compte-tenu de "l'enjeu important que représente ce site pour l'aménagement de la commune" ;
- Le comité syndical alerte la commune sur les éléments suivants :
 - Même si la commune envisage de compenser cette faible densité par une plus forte densité de logements au sein de l'OAP du parc de Fay, la densité de logements prévus dans la zone AU (OAP de la coulée aux chevaux) est d'environ 7 à 8 logements / ha ne reprend pas celle prévue par le SCOT (qui prévoit un minimum de 18 logements / ha) et dont la compatibilité est discutable avec les actions 2.E.3.2 et 3.D.1.3 du Document d'Orientations et d'Objectifs ;
 - La reconduction symétrique dans la zone AU (OAP de la coulée aux chevaux) de la densité de constructions existante dans la zone "Un" est en contradiction avec l'objectif de "rompre avec l'effet de sortie de bourg sur cette portion de la D403e1 (accélération des véhicules)" ;
- Le comité syndical recommande la mise en place des dispositions suivantes :
 - Harmoniser le coefficient d'emprise au sol avec le coefficient de biotope dans le règlement applicable en zones Ua ;
 - Intégrer les périmètres de protection des captages d'eau potable dans la carte des Servitudes d'Utilité Publique ;

Cet avis est adopté, à l'unanimité, par le comité syndical.

3. Débat d'orientations budgétaires 2018

Il est proposé aux membres du comité syndical de prendre les orientations budgétaires suivantes :

Orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes

Section de fonctionnement :

- Dépenses : il est proposé de prévoir 73 590, 81 €, dont :
 - 42 650 € en charges à caractère général, dont :
 - 26 000 € de remboursement à la collectivité de rattachement de frais de personnel mis à disposition du syndicat (chargé de mission SCOT à temps non complet) ;
 - 7 650,00 € de charges de gestion courante pour les postes 6531 et 6533 (indemnités du Président) ;
 - 3 290,81 € pour les dépenses imprévues ;

- Recettes : pour couvrir les dépenses de fonctionnement et anticiper sur l'investissement à venir, il est proposé de maintenir la cotisation de 1 € / habitant, soit 50 214 €, auxquels s'ajoutent les 23 376, 81 € d'excédent de fonctionnement reporté.

Section d'investissement : en prévision de l'évaluation du SCOT d'ici 2021 et de sa révision probable, il est proposé d'effectuer un virement de la section d'investissement de 20 000 € au poste 2031 "étude SCOT".

Orientations envisagées en matière de programmation d'investissement

M. BABUT explique que le coût de la révision du SCOT est estimé aujourd'hui à 80 000 € TTC pour la seule intégration des 9 nouvelles communes de la Communauté de communes du Pays de Nemours. L'inscription de 20 000 € / an au poste 2031 d'ici 2021 permettra de disposer de la somme nécessaire au moment de la date de révision projetée.

Dans les conditions actuelles, cette dépense est éligible à la Dotation Générale de Décentralisation.

M. PANNETIER exprime son souhait, partagé par plusieurs membres du conseil syndical, d'engager plus rapidement la révision du SCOT afin d'y intégrer les 9 nouvelles communes de la Communauté de communes du Pays de Nemours, et en tout état de cause avant la date butoir d'évaluation du SCOT en 2021.

M. BABUT propose de préparer progressivement le SMEP à cette révision et de prévoir une première partie de crédits nécessaires lors du vote du budget primitif 2018.

Les dépenses et les recettes seront présentées par nature. Elles relèvent toutes de la fonction "0" (services généraux des administrations publiques locales).

Informations relative à la dette

Il n'y a aucun emprunt contracté.

Informations spécifiques aux communes et EPCI de plus de 10 000 habitants introduites par la loi NOTRe

Structure des effectifs :

- 1 agent mis à disposition par la ville de Souppes-sur-Loing au titre d'une convention pour 0,5 ETP
- 1 agent ponctuellement mis à disposition par la ville de Souppes-sur-Loing au titre des heures supplémentaires (finances et secrétariat général)

Dépenses de personnel :

- Un poste de chargé de mission SCOT en catégorie A (Attaché territorial 4^{ème} échelon) : 26 000 € charges comprises
- Heures supplémentaires d'un autre agent catégorie C mis à disposition : intégrées au forfait de remboursement à la collectivité de rattachement

Durée effective du travail :

- Agent chargé de mission SCOT pour 0,5 ETP, soit 800 heures annuelles
- 1 agent mis ponctuellement à disposition : temps de travail estimé à 168 h (14 h mensuelles)

Sur la base du rapport ainsi présenté, le Comité syndical a constaté, à l'unanimité, la tenue du débat d'orientations budgétaires.

4. Informations diverses

Un prochain comité syndical sera prévu avant le 26 mars 2018. Il abordera notamment les points suivants :

- Budget primitif 2018 :
 - o adoption du budget primitif 2018
 - o participation des communautés de communes

La séance a été levée à 19h30.

Souppes-sur-Loing, le 25 janvier 2018

Le Président,

Le secrétaire,

Pierre BABUT

Jean-Yves POUJADE